



COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022
COMPTE-RENDU**

Le Conseil Communautaire était présidé par Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Aucune observation n'ayant été reçue, le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2022 est soumis au vote et adopté à l'UNANIMITE.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITE.

**HABITAT - LOGEMENT SOCIAL OPERATION LES BALCONS DE WARENS II DOMANCY
AVENANT N°1**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les termes de l'avenant n°1 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

HABITAT - LOGEMENT SOCIAL SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AIDES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire instaure une aide de 50€/m² de surface utile créée en logements agréés PLAI ou PLUS. Il précise que cette aide sera versée à la commune concernée sur présentation de l'ordre de service (acompte) et de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (solde) et de prendre en compte l'ensemble des projets 2022 et suivant, répondant aux critères d'éligibilité et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**HABITAT - LOGEMENT SOCIAL SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AIDES EN
BAIL REEL SOLIDAIRE**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire instaure une aide de 50€/m² de surface utile créée en Bail Réel Solidaire. Il précise que cette aide sera versée à la commune concernée sur présentation de l'ordre de service (acompte) et de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (solde) et de prendre en compte l'ensemble des projets 2022 et suivant, répondant aux critères d'éligibilité et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

HABITAT – AUDIT ENERGETIQUE DES PETITES COPROPRIETES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe le montant du passeport thermique pour les petites copropriétés de 4 logements et moins à 100€/logement. Il précise que cette somme sera remboursée à la copropriété si elle effectue la totalité des travaux pour lesquels elle a sollicité l'aide financière de la Communauté de Communes (CaseRénov Copropriété ou Fonds d'aide Copropriété) et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**ECONOMIE – CONVENTION RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA REGION
AURA**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la convention relative aux aides aux entreprises avec la Région AURA et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.



**MOBILITE – RAPPORT D’ACTIVITES DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE
« MONTENBUS » 2021-2022**

A l’unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d’activités du service de transport à la demande « Montenbus » 2021/2022.

COMMUNICATION – RAPPORT D’ACTIVITES GENERAL 2021

A l’unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d’activités général 2021 et acte que le rapport d’activités 2021 sera adressé aux maires des communes membres.

**ADMINISTRATION GENERALE – CONTENTIEUX CHENIL – DELEGATION DU CONSEIL AU
PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE**

A l’unanimité, le Conseil Communautaire délègue sa compétence au Président pour ester en justice dans le cadre du contentieux sur la pension canine et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°7 – BUDGET PRINCIPAL

A l’unanimité, le Conseil Communautaire approuve les ajustements inscrits au budget Principal pour l’exercice 2022 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ABATTOIR

A l’unanimité, le Conseil Communautaire approuve les ajustements inscrits au budget Abattoir pour l’exercice 2022 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GEMAPI

A l’unanimité, le Conseil Communautaire approuve les ajustements inscrits au budget Gémapi pour l’exercice 2022 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

A l’unanimité, le Conseil Communautaire instaure le RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les cadres d’emploi des ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} octobre 2022 pour les agents de la filière technique, instaure les montants plafonds de référence, précise que ces montants individuels, respectifs de l’IFSE et du CIA, sont décidés par l’autorité territoriale et feront l’objet d’un arrêté individuel, dit que les montants plafonds de l’IFSE et du CIA évolueront dans les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l’Etat sans qu’il soit nécessaire de délibérer à nouveau, dit que les crédits correspondants sont inscrits chaque année au budget de l’exercice courant, chapitre 012 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l’unanimité, le Conseil Communautaire approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc à compter du 1^{er} octobre 2022, précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l’entrée en vigueur de la présente, indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l’exercice en cours et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.





RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-présidents comme suit :

- Président : 61,74% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Vice-présidents : 22,62% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Abstention : Madame Josée SERASSET-KREMPP

RESSOURCES HUMAINES – REMUNERATION – PRIMES AGENTS DE L'ABATTOIR

A l'unanimité, le Conseil Communautaire créé les primes pour les agents d'abattoir comme suit :

Intitulé de la prime	Montant
Prime exceptionnelle	50 à 350€/mois
Prime productivité atelier	50 à 350€/mois
Prime responsable atelier	50 à 350€/mois

Acte le versement des primes à compter du 10 juillet 2022, précise que les montants individuels respectifs de ces primes sont décidés par l'autorité territoriale et feront l'objet d'un acte individuel, indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces primes sont prévus au budget de l'exercice du budget de l'abattoir, chapitre 012 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DEVELOPPEMENT DURABLE - QUALITE DE L'AIR – CREATION D'UN FONDS AIR GAZ COPROPRIETES ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC GRDF

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la création du Fonds Air Gaz Copropriétés, approuve le montant de l'aide accordée aux copropriétés par le biais du Syndicat de copropriété, à savoir 150 € par logement et un bonus de 150 € par logement si souscription à un contrat gaz incluant au minimum 50% de gaz renouvelable. Cette aide est cumulée avec l'aide au raccordement de GRDF, précise que cette aide sera accordée par le comité d'attribution constituée du bureau communautaire après examen des dossiers, la demande devra être faite avant d'entamer les travaux, indique que les crédits nécessaires sont prévus au compte 20422 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DEVELOPPEMENT DURABLE – IMPLICATION DE LA CCPMB DANS LES FUTURS PROJETS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la composition du jury de l'appel à projets de recherche sur la qualité de l'air, nomme le Président, le Vice-Président Santé Environnement et les membres de la commission Santé Environnement en tant que représentants de la CCPMB au sein du jury de l'appel à projets susvisé et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DEVELOPPEMENT DURABLE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SM3A

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activités du SM3A et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.



**DEVELOPPEMENT DURABLE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU
SMBVA**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activités du SMBVA et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 – PLU DE
MEGEVE**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire émet un avis favorable concernant les nouvelles modifications de droit commun n°3 du PLU de Megève et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président et du Bureau communautaire prises en vertu des délibérations n°078/2021 et n°086/2022 portant délégation du conseil communautaire au Président et au Bureau en application des articles L 5211-2, L5211-10 et L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20h00.



**Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.**